



Est ce qu'il existe un contrat non rémunéré?

Par **Allatriste**, le **02/03/2009** à **14:53**

Bonjour,
Est-ce qu'il existe des contrats non-rémunérés ?
Je vous explique ma situation, je touche le RMI et désire me former en ludothèque, celle de mon secteur veut bien me prendre mais ne veut rien payer.
Est-ce qu'il existe un contrat qui les couvre en cas d'accident, qui leur permet de ne pas me payer et qui me permet de rester au RMI ?
Merci d'avance.

Par **Paula**, le **02/03/2009** à **18:02**

Bonjour,
Il y a le contrat de bénévolat qui n'est pas rémunéré et les personnes en stage.
Mais, pour le stage, il faut voir. Donnez-nous des précisions sur la nature de l'engagement.
Cordialement

Par **Allatriste**, le **03/03/2009** à **09:47**

Merci pour votre rapidité.
Pour ce qui est de l'engagement, si vous voulez parler de la durée, 3 à 4 mois, sinon aucun autre engagement, pas de formation. Est-ce que le contrat de bénévolat est possible dans le domaine public, la ludothèque est gérée par la mairie ?
Merci encore.

Par **Paula**, le **03/03/2009** à **10:44**

Bonjour, "Je touche le RMI et désire me former en ludothèque, celle de mon secteur veut bien me prendre mais ne veut rien payer. " Je pense que vous aurez une formation puisque vous dites, vous-même que celle de votre secteur désire vous former. Elle ne sera pas rémunérée, en effet, puisque vous percevez le RMI. Cordialement

Par **Pat06700**, le **16/03/2020** à **12:25**

Bonjour, Puis-je faire un stage non rémunéré pour me former en décoration événementielle auprès d'un auto-entrepreneur ? Quelle sera la nature du contrat de travail ? d'avance, merci pour votre réponse, Cdt

Par **morobar**, le **17/03/2020** à **08:13**

Bonjour, Il ne peut y avoir de contrat de travail sans rémunération. Une convention de stage implique outre l'étudiant et l'employeur, un organisme de formation agréé. Il est à craindre que toute convention bi-partite soit considérée comme une tentative de travail dissimulé et paiement non déclaré.